

Vallée d'Ossau

NIV
3

PARC NATIONAL



La cabane de Chérue

Blottie au pied du Pic de Chérue, la cabane du même nom est le petit refuge idéal qu'on pourrait dessiner sur une aquarelle de montagne. Pour compléter ce décor de rêve, on rajoutera des isards et des marmottes qui gambadent sur des pâturages fleuris, sous le vol majestueux des vautours fauves. On y court !



D Parking à droite juste après le barrage. Partir au fond du parking puis tirer à droite dans la forêt. Monter raide en suivant les lacets du chemin.

1h20 ① 711226 E - 4750203 N Traverser le ruisseau et continuer à suivre le chemin.

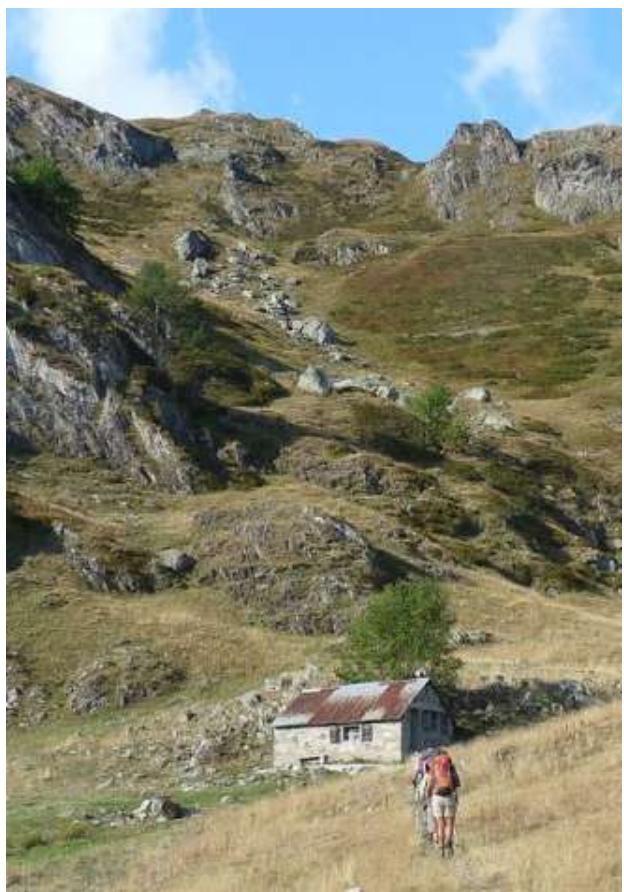
1h40 ② 711383 E - 4749865 N À la sortie de la forêt, suivre le chemin en montant vers la gauche.

1h55 ③ 711405 E - 4749731 N Passer un petit éperon rocheux, la cabane est en vue.

2h00 ④ 711310 E - 4749631 N Depuis la cabane, descendre par le même chemin.



Colchiques.

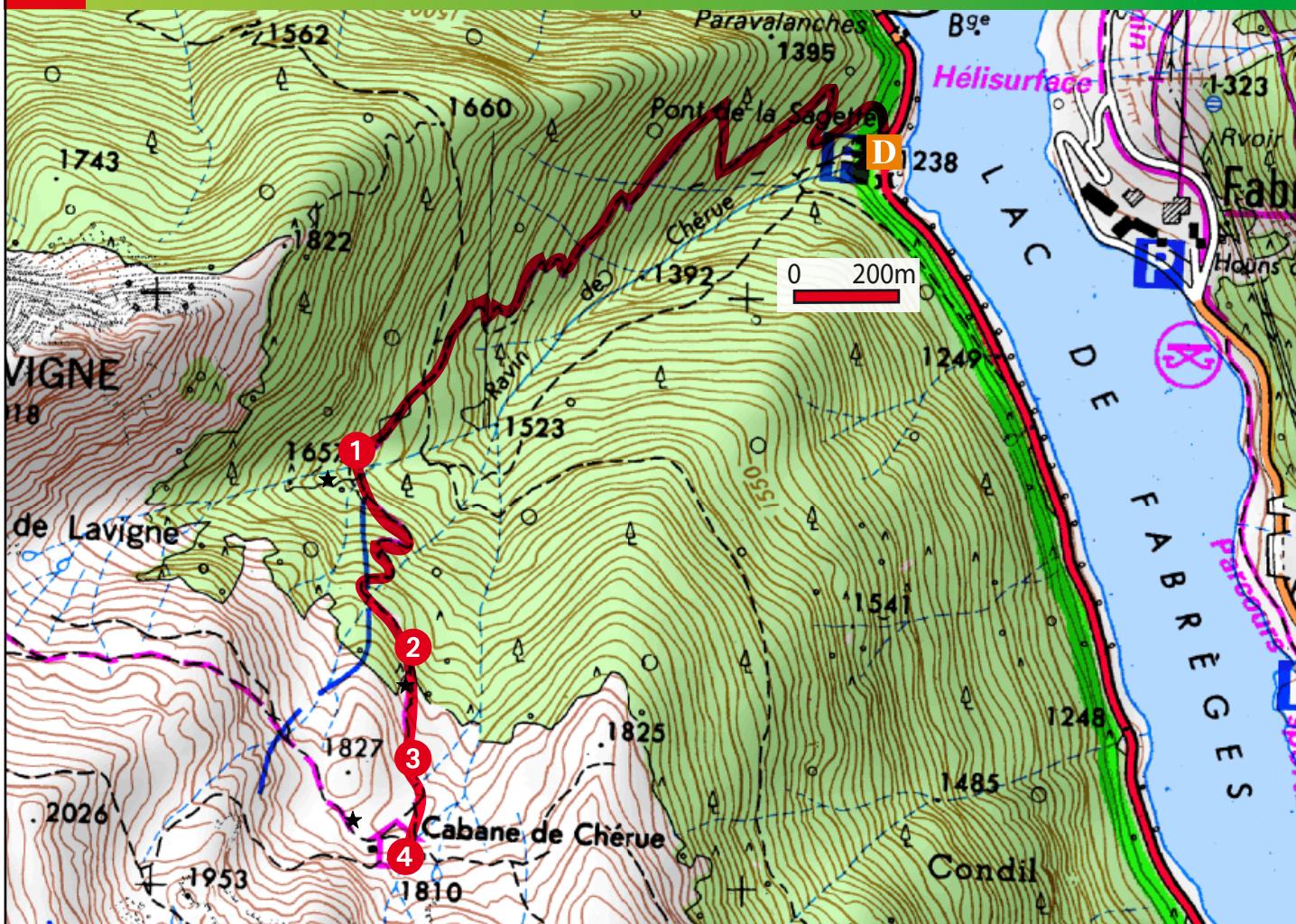


Cabane de Chérue.



La cabane de Chérue

Extrait de Carte 1 :25 000 Institut géographique National



D D 934 - Parking à droite au-dessus du barrage de Fabrèges.

GPS WGS 84 UTM 30T
712121 E - 4750839 N

3h

5,6km

560 m

Panneaux directionnels sur fond jaune, pas de balisage

À ne pas manquer

- L'observation des isards et des marmottes.
- La flore endémique des Pyrénées (iris bleus en juillet).
- L'ascension du Pic de Chérue pour les montagnards avertis.

Attention

- Parc national, réglementation particulière.
- Ne laissez pas de déchets dans la cabane.
- La cabane est occupée l'été par des bergers.

L'isard

Durant la période glaciaire, un «chamois préhistorique» habitait l'Europe.

Suivant le recul des glaciers, la population, coupée en deux, donna le chamois sur l'arc alpin et l'isard sur les Pyrénées et Monts Cantabriques.

Emblématique du patrimoine pyrénéen, cet ongulé, cousin de la gazelle, est merveilleusement équipé pour la vie d'altitude.

Poils creux pour une isolation maximale, poussent pour la course, ses sabots durs sur les bords comme des carres de ski, souples à l'intérieur comme des chaussons d'escalade, lui permettent de belles acrobaties sur la neige, les rochers et les pentes herbeuses les plus raides.



Programme réalisé par :

Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau - 1 avenue des Pyrénées - 64 260 Arudy - 05 59 05 66 77
www.cc-ossau.fr

Renseignements complémentaires auprès de :

l'Office de Tourisme de la Vallée d'Ossau Pyrénées - Bureau principal de Laruns - 05 59 05 31 41
www.valleedossau.com

Toute l'offre des sports de nature sur l'application mobile Vallée d'Ossau Pyrénées...
et sur le site terredaventures.valleedossau.com

Bien choisir votre randonnée

Pour chaque itinéraire, vous trouverez des informations techniques et pratiques pour vous permettre de choisir votre randonnée :

Les niveaux de difficulté.

Les randonnées sont classées par ordre de difficulté défini par un code couleur suivant les recommandations de la Fédération Française de Randonnée Pédestre :

- NIV 1** Très facile, moins de 2h de marche. Idéale à faire en famille, sur des chemins bien tracés.
- NIV 2** Facile, moins de 3h de marche. Peut être faite en famille, sur des chemins avec quelquefois des passages moins faciles.
- NIV 3** Difficile, moins de 4h de marche. Pour randonneur habitué à la marche, avec quelquefois des endroits assez sportifs ou des dénivellés.
- NIV 4** Très difficile, plus de 4h de marche. Pour randonneur expérimenté et sportif. L'itinéraire peut-être long et technique (dénivelé, passages délicats).

Le balisage

Direction	Sentier de pays et PR®	GRP®	GR®
Bonne direction	■	■	■
Tourner à gauche	↖	↖	↖
Tourner à droite	↗	↗	↗
Mauvaise direction	✗	✗	✗



GR®, GRP® et PR® sont des marques déposées par la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Certains itinéraires ont été sélectionnés par la Fédération française de randonnée pédestre en fonction de critères de qualité. Ils sont labellisés PR®.

Recommandations

Météo 08 99 71 02 64 - **Appel d'urgence européen** 112
Parcourir les chemins du Béarn et du Pays Basque nécessite d'être vigilant et d'adopter un comportement respectueux, envers la nature, les hommes et les femmes qui font vivre ce territoire. Voici quelques conseils pour bien randonner.

Préservez-vous

- Ne partez pas sans le matériel nécessaire (chaussures et vêtements adaptés, gourde, casquette, crème solaire...).
- Sur les zones pastorales, gardez vos distances avec les troupeaux et les chiens.
- Evitez de partir seul; avant de partir, informez un tiers de votre itinéraire.
- Ne buvez pas l'eau des ruisseaux.

- Renseignez-vous sur la météo.
- Ne surestimez pas vos capacités.

Préservez la nature

- Munissez-vous d'un sac pour emporter vos déchets.
- Respectez la faune et la flore.
- Suivez les sentiers balisés.

Respectez les activités et les hommes

- Pensez à refermer les barrières.
- Évitez de partir en randonnée avec votre chien ou tenez-le en laisse.
- N'allumez pas de feux.
- Respectez les propriétés privées traversées par les itinéraires.

Votre avis sur nos sentiers

Les itinéraires que nous vous proposons ont fait l'objet de la plus grande attention. Vos impressions et observations sur l'état de nos chemins, nous intéressent et nous permettent de les maintenir en état. Nous vous invitons à faire part de vos remarques par le biais du dispositif Suricate (<http://sentinelles>).

Le Parc national des Pyrénées

La zone cœur du Parc national est un territoire naturel, ouvert à tous, soumis à une réglementation. Territoire aux patrimoines exceptionnels, le Parc national des Pyrénées a pour mission de protéger la nature et les paysages, d'assurer la diversité biologique, de sensibiliser le public aux comportements respectueux de la nature. Partez à la découverte de ce lieu remarquable qu'il appartient à chacun de respecter et de protéger.



Les chiens ne sont pas admis, même tenus en laisse.



Pas de camping ou de stationnement de camping-car pendant la nuit pour préserver la beauté des sites et éviter les pollutions. Le bivouac réglementé est autorisé à plus d'une heure de marche des limites du parc ou d'un accès routier, entre 19h et 9h.



L'utilisation du drone est interdite.



Le VTT est interdit en dehors des pistes autorisées : pistes de ski de fond du Brousset (vallée d'Ossau) et du Somport (vallée d'Aspe).



Ni bruit, ni dérangement pour la quiétude de tous.



Prévoyez d'emporter avec vous des sacs poubelles pour redescendre vos déchets.



L'utilisation de véhicules 4 x 4 tout comme la pratique du moto-trial sont interdites.



Pas de feu, pour éviter incendies et dégradations du sol.



Pas d'arme, ici tous les animaux sont protégés.



Ni cueillette, ni prélèvement. Animaux, plantes, minéraux et fossiles appartiennent au paysage.



Survol non motorisé réglementé pour la tranquillité de la faune sauvage.

Cette réglementation s'applique à la « zone cœur » du parc national. Elle couvre, en vallée d'Ossau, 8000 hectares, exclusivement situés sur la commune de Laruns, entre Gabas et la frontière franco-espagnole.

Maison du parc national

64 440 Laruns - Tél : 05 59 05 41 59 - www.pyrenees-parcnational.fr